



Déclaration liminaire du SNUDI FO

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames et messieurs les membres de la CAPD,

Cette CAPD se tient dans un contexte de mobilisations massives, de manifestations et de grèves pour le retrait du projet de loi travail El Khomri, appelée dans l'unité des organisations syndicales FO, CGT, FSU, qui, le 9 mars notamment, a vu plus de 10.000 manifestants à Marseille et plus de 500.000 dans tout le pays, et à quelques semaines de la grève interprofessionnelle du 31 mars pour le retrait du projet de la loi travail appelé par Force Ouvrière, CGT, la FSU, Solidaires, l'UNEF, l'UNL et la FIDL.

Le Code du Travail dynamité, c'est l'explosion de tous les statuts.

Le projet El Khomri prévoit d'ailleurs la mise en place du compte personnel d'activité (CPA) pour les fonctionnaires dès janvier 2017 : les garanties collectives en matière de salaire, de missions, de temps de travail laisseraient la place à une individualisation généralisée.

Le cœur de ce projet de loi, c'est l'inversion de la hiérarchie des normes : tout serait défini au niveau de l'entreprise, là où le rapport de force est le plus défavorable au salarié. Toutes les garanties collectives seraient alors remises en cause.

Inverser la hiérarchie des normes pour faire exploser toutes les garanties collectives, le cadre national, c'est ce qui relie toutes les réformes du gouvernement.

La refondation de l'école, avec la réforme du collège, avec les rythmes scolaires... la réforme territoriale qui donne tout pouvoir aux régions : toutes ces mesures sont faites pour remplacer les normes et réglementations nationales par des règles locales au niveau des collectivités, des établissements et des services.

L'inversion de la hiérarchie des normes serait également appliquée au statut des PE depuis que notre ministre a présenté la semaine dernière au CTM et CSE le projet de décret qui autoriserait des « adaptations à l'organisation de la semaine scolaire dérogeant aux dispositions de l'article D 521-10 du Code de l'Education (...) ». En clair, cela veut dire qu'à la demande d'une commune et d'un conseil d'école et sous couvert d'un PEdT, vous pourriez, Monsieur le DASEN, diminuer la semaine de 24 heures d'enseignement pour augmenter le nombre de semaines travaillées et déroger au calendrier scolaire national !

Après le décret annualisant les obligations de services de nos collègues remplaçants et sur postes fractionnés, après le projet de modification du décret statutaire des Professeurs des écoles qui entend répartir les obligations de service des PE sur « l'ensemble de l'année scolaire », et après l'opération « école ouverte » qui prévoit l'ouverture des écoles au moins 2 semaines durant l'été et une semaine pendant les petites vacances, Madame la ministre souhaite généraliser l'annualisation et la flexibilité à tous les professeurs des écoles.

C'est bien l'individualisation et la remise en cause des droits collectifs, qui sont au cœur de la loi El Khomri, qui s'appliquent au plan départemental dans la circulaire temps partiel 2016. L'administration « adapte » les droits collectifs statutaires à la « refondation de l'école » et à la mise en place des rythmes scolaires, place chaque collègue, seul, face à son IEN pour l'obtention d'un temps partiel.

Tous ces projets et réformes dérèglementent le cadre national de l'école républicaine et le statut des PE.

Pour FORCE OUVRIERE la seule voie possible, c'est le retrait du projet de loi El Khomri !

D'après l'INSEE, dans la fonction publique de l'État, ministères et établissements publics confondus, le salaire net moyen compte tenu de l'inflation, a baissé de 0,7 % en euros constants entre 2012 et 2013. Il atteint en moyenne 2 470 euros nets par mois en 2013.

Ce traitement moyen net mensuel est supérieur à celui des professeurs des écoles (2164€) et des certifiés (2391€) toutes primes comprises. Cette année, les salaires, primes comprises des personnels de l'éducation nationale tout corps et catégories confondus ont baissé en valeur absolue de 1,42%. Ce sont les chiffres présentés au CTM du 14 mars aux organisations syndicales.

Qui aujourd'hui, détenteur d'un master, bac+5, souhaite devenir enseignant pour un traitement 10% au-dessus du SMIC ?

Tout cela est en concordance avec le projet de loi Travail, où le salarié du XXIème siècle n'aurait qu'à dire merci et subir son exploitation.

Ce n'est donc pas « l'aumône » d'une éventuelle augmentation du point d'indice de 2x0.6% qui permettra aux enseignants de rattraper la perte constante de pouvoir d'achat depuis 16 ans.

Le gouvernement reconnaît lui-même avoir réalisé 7 milliards d'euros d'économie sur le dos des fonctionnaires et agents publics depuis le gel du point d'indice en 2010.

Maintenant, cela suffit !

L'heure est donc à la mobilisation de tous les salariés de ce pays. FO, la CGT, la FSU, Solidaires, l'UNEF, l'UNL et la FIDFL préparent la grève interprofessionnelle du 31 mars pour le retrait du projet de loi El Khomri, le respect de la hiérarchie des normes, la défense du statut de la Fonction publique, le rattrapage et l'augmentation immédiate de 8% des salaires pour les fonctionnaires.

Concernant l'ordre du jour de cette CAPD

► **Départs en stages longs**

Cette année encore, des postes de psychologues scolaires sont restés vacants, entraînant des situations intenable pour des équipes restreintes qui doivent pourtant se répartir sur un secteur d'intervention toujours plus important.

► **Nous demandons que les départs en stage DEPS soient à la hauteur des besoins dans notre département.**

Si nous approuvons votre choix de permettre 8 départs en stage E à la prochaine rentrée, nous estimons cependant que ce ne sera pas suffisant pour répondre aux besoins des écoles... et ce n'est pas le

dispositif PARE qui pourra répondre à ces besoins spécifiques de personnels spécialisés.

► **Nous vous demandons d'autoriser autant de départs en stage CAPA SH qu'il y a de postes vacants dans chacune des options afin de permettre aux écoles de répondre au mieux aux besoins des élèves en grande difficulté.**

► ***Mouvement interdépartemental 2016***

Le taux de satisfaction dans notre département atteint péniblement 21.83%, soit un pourcentage inférieur à la moyenne nationale.

Si ce résultat est bien supérieur à l'an passé, de nombreux collègues vont encore se retrouver dans des situations difficiles, loin de leur famille, de leur conjoint et parfois de leurs enfants. Certains seront contraints de demander une mise en disponibilité pour éviter cette séparation.

Pour le SNUDI FO 13, ce ne sont pas aux collègues de payer l'addition de l'austérité.

Nous revendiquons le droit à mutation pour tous et notamment pour les mutations légales (handicap, rapprochement de conjoints).

Dans l'intérêt des personnels et donc des élèves dont ils ont la responsabilité, **nous vous demandons, monsieur l'Inspecteur d'académie, de bien vouloir prendre toutes les dispositions afin d'accorder dans les plus brefs délais, les exeat et les ineat des collègues qui en feront la demande.**

► ***Circulaire temps partiel***

Nous constatons, avec la parution de la circulaire temps partiel, qu'aucune de nos revendications n'a été prise en compte. Par exemple, nous vous avons demandé, monsieur l'Inspecteur d'Académie, de bien vouloir reconduire à l'identique l'organisation du 50% annualisé. Vous sembliez entendre notre revendication de placer un 3^{ème} enseignant à titre provisoire pour compléter les 2 mi-temps du binôme constitué. Or nous avons constaté que vous n'aviez finalement pas retenu cette option. Cela reste de votre responsabilité mais nous n'approuvons pas cette décision et la méthode employée.

Autre exemple, nous vous avons demandé de rectifier la dernière phrase concernant le temps partiel de droit pour donner des soins car elle semblait réduire les choix pour ce temps partiel à la seule quotité 62.5%. Vous sembliez également approuver cette correction. Il n'en finalement rien.

Nous vous demandons d'apporter un correctif/additif à cette circulaire afin de permettre aux collègues composant un binôme de pouvoir rester sur leurs postes respectifs s'ils sont à titre définitif mais aussi de ne pas induire en erreur les collègues demandant un temps partiel pour donner des soins.

Je vous remercie de votre attention.